



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET

REGLEMENT NUMERO 543-4

MODIFIANT LE REGLEMENT 543 DES TARIFS DES DIFFERENTS SERVICES DE LA MUNICIPALITE

ATTENDU que les dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la Fiscalité municipale permettent à la Municipalité de Saint-Anicet d'établir des tarifs pour financer en tout ou en partie des biens, services ou activités au moyen d'un mode de tarification ;

ATTENDU que le règlement #543 établissant les tarifs des différents services rendus par la Municipalité a été adopté le 10 juin 2021 ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'apporter des modifications aux Annexes A et B du règlement #543-3 soit pour clarifier et/ou ajouter de la description ou modifier la tarification ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajouter les articles 4,5 et 6 pour clarifier les modalités de tarification;

ATTENDU qu'un avis de motion donné et projet de règlement déposé à la séance du 3 mars 2025 ;

ATTENDU que la section « Urbanisme » a été modifiée comme suit :

- l'ajout de la rubrique « Permis de feux » ;
- le retrait de la gratuité du permis complémentaire lorsqu'il est demandé en même temps qu'un permis pour un bâtiment principal ;
- le retrait du permis d'installation septique gratuit lors de l'émission d'un permis pour nouvelle construction

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

ATTENDU que le directeur général et greffier-trésorier mentionne que ce règlement a pour objet de clarifier et/ou ajouter de la description ou modifier la tarification ; au règlement #543 établissant les tarifs des différents services de la Municipalité et de préciser les modalités de tarification.

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 ANNEXES

Les annexes A et B du règlement 543-3 sont remplacées par les annexes A et B ci-dessous.

ARTICLE 4 TAXES

Les tarifs prévus aux Annexes A et B ne comprennent pas les taxes sur les produit et service et la taxe sur la vente du Québec. Néanmoins, lesdites taxes seront facturées dans le cas où elles sont exigibles.

ARTICLE 5 PERMIS ET CERTIFICATS

À moins d'indication contraire, tous les montants concernant les permis et certificats en vertu du présent règlement sont payables lors du dépôt de la demande de permis ou de certificats. Pour la demande de permis et certificat assujettis à un dépôt, celui-ci est remboursable lorsque les travaux sont réputés conformes par l'officier désigné.

ARTICLE 6 INCOMPATIBILITÉ

À moins d'incompatibilité entre les dispositions du présent règlement et celles de tout autre règlement de la municipalité existant au moment de son entrée en vigueur, les dispositions du présent règlement ont préséance.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Gino Moretti
Maire

Denis Lévesque
Directeur général et Greffier-trésorier

AVIS DE MOTION :	3 mars 2025
DÉPÔT ET PRÉSENTATION	
DU PROJET DE RÈGLEMENT :	3 mars 2025
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	7 avril 2025
RÉSOLUTION :	2025-04-1522
PUBLICATION :	8 avril 2025

ANNEXE A

SERVICE ADMINISTRATION		
AUTHENTIFICATION		
AUTHENTIFICATION DE DOCUMENTS ET ASSERMENTATION		Gratuit
CERTIFICAT DE VIE ET DE RESIDENCE		Gratuit
CERTIFICAT OU ATTESTATION SIGNEE PAR LA DIRECTION		Gratuit
TOUTES PHOTOCOPIES SE RAPPORTANT A CES DOCUMENTS		Gratuit
DOCUMENTATION ET ADMINISTRATION		
(Politique recouvrement revenus) FRAIS - MISE EN DEMEURE FRAIS - COURRIER RECOMMANDE OU PAR HUISSIER		20 \$ Coût réel
VENTE POUR TAXES PAR LA MRC		Coût réel + 15%
VENTE POUR TAXES PAR AVOCAT		Coût réel + 15%
FRAIS POUR CHEQUE SANS PROVISION RETOUR LORS D'UN DECES OU CHEQUE SANS SIGNATURE		20 \$ Gratuit
COPIE DE COMPTE DE TAXES, CONFIRMATION DE TAXES, PROJET DE CERTIFICAT, CERTIFICAT D'EVALUATION, ROLE D'EVALUATION, MATRICE GRAPHIQUE ET PLAN DE RUE (FORMAT LEGAL)		0,50 \$
COPIE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX		0,50 \$ /FEUILLE OU 35 \$ MAXIMUM
RAPPORT FINANCIER		5\$
RECHERCHE AU CENTRE D'ENQUÊTE		COÛT RÉEL CHARGÉ AU CITOYEN
RECHERCHE DE DOCUMENTS DANS LES BOÎTES DANS LA VOÛTE (VIEUX DOCUMENTS)		45 \$ / H (MINIMUM POUR 1 HEURE DE RECHERCHE + LES FRAIS DE PHOTOCOPIES, SUR DEMANDE ÉCRITE ET PAYÉE D'AVANCE)
TOUT DOCUMENT TRANSMIS PAR LA POSTE		COÛT RÉEL + LES FRAIS DE PHOTOCOPIES ET LES FRAIS DE POSTE
TOUT DOCUMENT TRANSMIS PAR COURRIEL		Gratuit
DEMANDE DE COPIE	PARTICULIER	0,25\$/la feuille noir et blanc 0,50 \$/la feuille couleur
	ORGANISME	Gratuit /la feuille noir et blanc 0,15 \$/la feuille couleur 0,10 \$/la feuille couleur quand fournit le papier
TELECOPIE	PARTICULIER	1 \$ + 0,25 \$ /page suivante
	ORGANISME	Gratuit
PLASTIFICATION	PARTICULIER	2 \$ le pied
	ORGANISME	1 \$ le pied

REPRODUCTION DE CLE POUR LOCAUX MUNICIPAUX	Coût réel
LOISIR, LOCATION DE SALLE ET ÉQUIPEMENT	
DRAPEAU	Coût réel
PLAQUE POUR AUTO	5\$
ÉPINGLETTE ET/OU ÉCUSSON DES POMPIERS :	
EN PERSONNE	5\$
PAR LE POSTE	10\$
INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR	SELON LE TARIF ÉTABLI PAR LA MUNICIPALITÉ OU SELON LES ENTENTES INTERMUNICIPALES
LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - PARTICULIERS RÉSIDENTS	DÉPÔT 50\$ pour réservation +DÉPÔT 20 \$ POUR LA CLÉ 350 \$ (CUISINE INCLUSE) LORS DE DÉCÈS POUR LES RÉSIDENTS 100 \$ LORS DE DÉCÈS POUR LES NON-RÉSIDENTS ET QUE LA MESSE OU LA MISE EN TERRE A LIEU À SAINT-ANICET 100 \$ LOCATION DE NAPPES : RÉSIDENT ET NON RÉSIDENT 15\$
LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ	DÉPÔT 20\$ pour réservation +DÉPÔT 20 \$ POUR LA CLÉ SI ANNULATION SANS PRÉAVIS 24H. DÉPÔT NON REMBOURSABLE. Gratuit LOCATION DE NAPPES : 15\$
LOCATION DE LA SALLE DU CONSEIL - PARTICULIERS RÉSIDENTS	DÉPÔT 50\$ pour réservation +DÉPÔT 20 \$ POUR LA CLÉ 150 \$ LORS DE DÉCÈS POUR LES RÉSIDENTS 50 \$ LORS DE DÉCÈS POUR LES NON-RÉSIDENTS ET QUE LA MESSE OU LA MISE EN TERRE A LIEU À SAINT-ANICET 50 \$ LOCATION DE NAPPES : RÉSIDENT ET NON RÉSIDENT 15\$

LOCATION DE LA SALLE DU CONSEIL - ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ	DÉPÔT 20\$ pour réservation +DÉPÔT 20 \$ POUR LA CLÉ SI ANNULATION SANS PRÉAVIS 24H. DÉPÔT NON REMBOURSABLE. Gratuit LOCATION DE NAPPES : 15\$
LOCATION DES SALLES -POUR LES FORMATEURS QUI EXIGENT DES FRAIS	GRATUIT + DÉPÔT DE 20 \$ POUR LA CLÉ SI C'EST UN PRÊT DE CLÉ À LONG TERME
CES ACTIVITÉS N'ONT PAS POUR BUT DE GÉNÉRER DES REVENUS MAIS D'OFFRIR UNE VARIÉTÉ D'ACTIVITÉS POUR LES CITOYENS	
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE	
RAPPORT D'ENQUÊTE INCENDIE (RAPPORT D'ÉVÈNEMENT/ACCIDENT/FEU)	50 \$
POUR TOUT AUTRE FRAIS	COMMUNIQUER AVEC LE SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE
URBANISME	
PERMIS DE COLPORTAGE	30 \$ /permis valide pour 15 jours
PERMIS DE FEU	Gratuit
ATTESTATION LETTRE DE CONFORMITE D'INSTALLATION SEPTIQUE	Gratuit
DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DU REGLEMENT SUR LA CITATION DES BIENS PATRIMONIAUX	150\$
DEMANDE DE MODIFICATION D'UN REGLEMENT D'URBANISME : ÉTUDE DE LA DEMANDE REGLEMENT ET AVIS SCRUTIN REFERENDAIRE	500\$ 1200\$ 2000\$
PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) : ÉTUDE DE LA DEMANDE AVIS, AFFICHAGE, ETC.	500\$ 750\$
DEROGATION MINEURE (DM) LORSQUE L'OBJET DE LA DEMANDE RESULTE D'UNE ERREUR ADMINISTRATIVE	Gratuit
DEMANDE DE DEROGATION MINEURE (DM)	300\$
DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)	300\$
DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL	300\$
DEMANDE D'AVIS PRÉLIMINAIRE EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION	200\$
DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION	300\$
ENTRETIEN DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT UV	Coût réel
CAPSULE DE FLUORESCÉINE	5 \$/ 10

MESURAGE DE BOUES/FOSSE SEPTIQUE	50\$
PERMIS NON-PAYÉ APRÈS 3 MOIS	Faire une facture
PERMIS DE LOTISSEMENT	50\$ / LOT
COÛT D'UN PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION NEUVE (Délivrance d'un permis de construction)	
HABITATION UNIE, BI ET MULTIFAMILIALE, CHALET	110 \$
MAISON MOBILE	110 \$
COMMERCE	160 \$
INDUSTRIE	200 \$ + 5 \$ du 1 000\$ du coût des
BATIMENT PUBLIC OU INSTITUTIONNEL	travaux 160 \$
COÛT D'UN PERMIS POUR BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE BATIMENTS COMPLEMENTAIRES 13M2 ET PLUS	40 \$
BATIMENTS COMPLEMENTAIRES DANS LE CAS D'UN PROJET INTEGRE	40 \$ par bâtiment
BATIMENT AGRICOLE : - COMPLEMENTAIRE -GRANGE	40\$ 110\$
PISCINE : CREUSEE OU HORS TERRE	50\$
COÛT D'UN PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION EXISTANTE (Permis d'agrandissement, de réparation ou de modifications)	
HABITATION UNIFAMILIALE, CHALET	40\$
CHAQUE LOGEMENT SUPPLEMENTAIRE	40\$
MAISON MOBILE	40\$
COMMERCE	60\$
INDUSTRIE	60\$
BATIMENTS COMPLEMENTAIRES ASSUJETTIS	40\$
BATIMENT AGRICOLE	40\$
PUBLIC OU INSTITUTIONNEL	60\$
ÉMISSION DE TOUT CERTIFICAT D'AUTORISATION DEPLACEMENT DE TOUTE CONSTRUCTION EXCEPTÉ BATEAUX DEMOLITION CONSTRUCTION, INSTALLATION OU MODIFICATION ENSEIGNE INSTALLATION OU MODIFICATION D'UNE INSTALLATION SEPTIQUE	30\$ 25\$ 20\$ 60\$
INSTALLATION D'UN PUIITS	60 \$
AJOUT OU CHANGEMENT D'USAGE OU DESTINATION D'UN IMMEUBLE	35\$
TRAVAUX D'EXCAVATION DU SOL, DE DÉBLAI OU DE REMBLAI ET DE DÉPLACEMENT D'HUMUS OU D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER	35\$
TRAVAUX OU OCCUPATION EN MILIEU RIVERAIN (INCLUANT L'AMÉNAGEMENT DE QUAI)	35\$
CONSTRUCTION ET USAGES TEMPORAIRES	Gratuit
TRAVAUX DE STABILISATION DE RIVES	30\$

COUPE D'ARBRES DANS RIVE EN ZONE AUTRE QU'AGRICOLE	20\$
COUPE FORESTIÈRE ET COUPE TOTALE	110\$
ABATTAGE D'ARBRES	Gratuit
PROJET INTÉGRÉ	300\$
CERTIFICAT D'OCCUPATION	500\$
UTILISATION ROULOTTE À DES FINS RÉCRÉATIVES SUR UN TERRAIN AYANT UNE MAISON DE TYPE UNIFAMILIALE ISOLÉ	50 \$/ROULOTTE
UTILISATION ROULOTTE COMME HABITATION POUR TRAVAILLEURS AGRICOLES	110\$

ANNEXE B

TRAVAUX PUBLICS	
BACS	
BAC D'ORDURE – 240 LITRES :	100\$
BAC DE RECYCLAGE –360 LITRES	100\$
BAC DE COMPOST –240 LITRES	100\$
LIVRAISON D'UN SET DE BAC LORS D'UNE NOUVELLE CONSTRUCTION	150 \$ 200 \$ lors de la mise en place compost
<p>TAXES D'ORDURES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LORS DE LA LIVRAISON D'UN SET DE BACS ET/OU CONTENEUR, CHARGER LA TAXE D'ORDURE AU PRORATA* DES MOIS RESTANTS DE L'ANNÉE EN COURS - LORS DE L'ANNULATION D'UNE TAXE D'ORDURES OU TAXES AU LOGEMENT POUR DES BACS ET/OU CONTENEUR REMBOURSER AU PRORATA* DES MOIS RESTANTS DE L'ANNÉE EN COURS <p>PRORATA* : N'EST UTILISÉ QUE DANS UNE NOUVELLE FACTURATION DE TAXES D'ORDURES EN COURS D'ANNÉE OU REMBOURSEMENT DE CELLE-CI</p>	FACTURER SELON LA REQUÊTE
POUR LES COMMERCES (SURTOUT POUR LA PÉRIODE ESTIVALE) QUI NE PEUVENT RECEVOIR UN CONTENEUR SUR LEUR TERRAIN : LIVRAISON DE BAC (S) SUPPLÉMENTAIRE(S)	32,50 / MOIS CHACUN *JUSQU'À CONCURRENCE DE 800 \$ MAXIMUM / AN
POUR TOUTE PERSONNE DEMANDANT UN BAC D'ORDURES SUPPLÉMENTAIRE	300 \$ / ANNUELLEMENT PROPRIÉTAIRE DOIT EN FAIRE LA DEMANDE PAR ÉCRIT. L'AVISER DES NOUVEAUX FRAIS.
POUR TOUTE PERSONNE DEMANDANT UN BAC DE RÉCUPÉRATION OU COMPOST SUPPLÉMENTAIRE	PRIX UNITAIRE DU BAC

LAISSER PASSER POUR LE SITE DE MATÉRIAUX SECS	
UN LAISSEZ-PASSER GRATUIT PAR ANNÉE SELON LE NOMBRE DE TAXES D'ORDURES FACTURÉES AU COMPTE DE TAXES	1 / TAXE ORDURE 3 / TAXE CONTENUR
LAISSEZ-PASSER SUPPLÉMENTAIRE	L'ANCIEN ET LE NOUVEAU PROPRIÉTAIRE ONT DROIT À UN LAISSEZ-PASSEZ GRATUIT PAR ANNÉE 30\$ chacun À PAYER AVANT UTILISATION
ÉGOUTS BRANCHEMENT À L'ÉGOÛT	1500\$
ÉQUIPEMENTS	
PRÊT DE CAGE AU CITOYEN DE LA MUNICIPALITÉ MAXIMUM DE 2 CAGES À LA FOIS	DÉPÔT DE 100 \$ EN ARGENT ET/OU CHÈQUE LOCATION POUR 2 SEMAINES, ON ENCAISSE L'ARGENT SI LA CAGE EST BRISÉE OU ABÎMÉE
TARIFICATION POUR PRÊT D'ÉQUIPEMENTS	DÉPÔT ET/OU CHÈQUE POUR UN ÉQUIPEMENT D'UNE VALEUR DE 500 \$ ET MOINS ; 100 \$ LE MORCEAU POUR UN ÉQUIPEMENT D'UNE VALEUR DE 501 \$ ET PLUS ; 200 \$ LE MORCEAU Gratuit pour organisme
PERSONNEL	
COÛT DE CHARGEUR AVEC OPÉRATEUR	150\$/h
COÛT DE CAMION DOMPEUR AVEC OPÉRATEUR	150\$/h
COÛT DE TRACTEUR À GAZON AVEC OPÉRATEUR	150\$/h
DÉNEIGEUSE AVEC OPÉRATEUR	190\$/h
COÛT TRACTEUR ET FAUCHEUSE AVEC OPÉRATEUR	150\$/h
PANNEAU DE SIGNALISATION, DIVERS ÉQUIPEMENTS	COÛT RÉEL + TRANSPORT + 15% DE FRAIS D'ADMINISTRATION
TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX	TAUX RÉEL DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR + 15 % DE FRAIS ADMINISTRATIFS MINIMUM 3 HEURES
ÉVICTION SUITE À UN JUGEMENT	
GESTION, CUEILLETTE, TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET RÉCUPÉRATION DES BIENS	Coût Réel